Givors (69). Le père islamiste avait organisé la fugue de ses enfants placés

13/06/2012 à 13h04

La descente aux enfers continue pour Baroudi Bouzid, arrivé en France dans les années 70, et qui a découvert le coran à l'âge de 18 ans. Cet ancien ouvrier qui aura 50 ans cet été a arrêté de travailler en 2002 pour s'occuper, à Givors, de ses cinq enfants et de sa femme handicapée. En juin 2010, il est condamné à un an ferme pour avoir privé de soins ses enfants et les avoir empêchés d'aller à l'école. Membre du groupe islamiste Forsane Alizza, il est soupçonné d'avoir projeté l'enlèvement du juge d'instruction lyonnais Albert Lévy. Un dossier pour lequel il est incarcéré depuis le 3 avril. Détenu dans une prison du Val d'Oise, Bouzid a effectué hier un bref retour à Lyon pour comparaître dans un dossier familial qui lui avait valu ses premiers déboires judiciaires. En juin 2010, un long procès révélait la personnalité despotique de cet homme de 49 ans qui avait privé ses enfants de soins, d'aller à l'école, et même de lumière dans l'appartement de Givors.

Deux mois après ce jugement débute une nouvelle affaire. Deux des cinq enfants du couple, encore mineurs, vont tour à tour disparaître de leurs foyers où ils ont été placés. Six longs mois de fugue durant lesquels personne n'a su comment ces deux gamins, rachitiques et presque analphabètes, ont fait pour vivre. Bouzid avait-il tout organisé pour soustraire ses enfants au conseil général qui en avait la charge ? L'homme nie fermement les faits. Or, cet homme qui inonde l'administration de courriers et de plaintes, et qui avait pour le coup de bonnes raisons d'être inquiet, avait subitement arrêté de se manifester pendant cette période. «

J’avais rencontré des jeunes qui m’avaient rassuré sur la situation dans laquelle étaient mes enfants », justifie-t-il.
Le 24 janvier 2011, les enfants rentrent au bercail. « *J’ai pu les convaincre, par des intermédiaires, de revenir sinon c’est moi qui risquais d’aller en prison* », poursuit Bouzid. Il faut dire que dans les jours précédents, une information judiciaire avait été ouverte pour soustraction de mineurs. Le juge d’instruction chargé du dossier ? Un certain Albert Lévy.
Le conseil général, qui s’est porté partie civile, évoque un désastre éducatif. (…)
Le prévenu encourrait 12 mois de prison dans ce dossier. Le tribunal l’a condamné à 8 mois ferme.
Le Progres
(Merci à Antibarbare)